



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 19 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel PLEUCHOT, Sandrine BOSCARO,

Excusés : Nathalie COLONEL, Patrick GUIGNIER.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour :13 Contre :0 Abstention : 0

### Délibération n° D\_03\_19052025

#### Objet : Eau potable : Rapport Prix Qualité du Service 2024

Madame le Maire explique au Conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport permet d'avoir une vision simple de la gestion du service et de son évolution. Il est public et permet d'améliorer l'accès des usagers à l'information et d'assurer la transparence de la gestion des services.

Le RPQS est à établir après la clôture de chaque exercice.

Madame le Maire présente le RPQS 2024 du service de l'eau potable au Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public** d'alimentation en Eau potable de la commune de Susville pour l'année 2024, qui sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)

le 21 mai 2025.

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire

Valérie CHALLON

